

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : [marjorie-fafard-cssdeschenes-gouv-qc-ca](https://www.cadre21.org/membres/da6dc0333336f09965d2c722)
<https://www.cadre21.org/membres/da6dc0333336f09965d2c722>

Date d'obtention : 2025-03-07 15:48:41

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Elle permet aux intervenants scolaires de recueillir les informations de base pour permettre d'agir plus rapidement en respectant l'intégrité des élèves concernés. Il ne faut jamais regarder les images ou les vidéo sur les appareils, les descriptions des jeunes sont suffisantes. La grille dans la trousse permet de poser des questions afin de recueillir ces informations de base et ce, sans compromettre le travail des policiers.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Elle me donne une meilleure confiance pour agir efficacement et légalement, puisque la trousse nous guide étape par étape en respectant le cadre légal et les rôles et responsabilités de chacun, tout en préservant l'intégrité des jeunes impliqués.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Ne pas regarder les images ou vidéo sur les appareil. Aussi, je me limiterai aux questions de la grille, qui me permettront d'évaluer rapidement si la situation demande de confisquer ou non un ou des appareils.